



Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale



REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL - LIBERTE - PATRIE

N° 007/CO / HCRRUN

Lomé, le 02 DEC 2020

Communiqué

Indemnisation des victimes non-vulnérables dans les régions des Plateaux et de la Kara du 07 au 12 décembre 2020

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du programme de réparations, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) tiendra deux sessions d'indemnisation des victimes individuelles dans les régions des Plateaux et de la Kara du 07 au 12 décembre 2020.

A cet effet, le HCRRUN invite les victimes dont les noms sont affichés dans les locaux de leurs préfectures et Mairies respectives ou publiés sur le site de l'institution (www.hcrrun-tg.org), à se présenter aux dates et lieux indiqués suivant le programme ci-dessous :

- **du 07 au 12 décembre 2020 au Centre Culturel d'Agbonou à Atakpamé pour les victimes des préfectures d'Akébou, d'Amou, d'Anié, de l'Est-Mono, du Haho, du Moyen-Mono, de l'Ogou et de Wawa ;**
- **du 07 au 12 décembre 2020 à la Direction de l'Action sociale de Kara pour les victimes des préfectures d'Assoli, de Bassar, de la Binah, de Dankpen, de Doufelgou, de la Kéran et de la Kozah.**

Comme pour les opérations précédentes, les victimes sont priées de se munir d'une des pièces d'identité suivantes en cours de validité :

- Passeport ;
- Carte d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Ou à défaut, la carte d'électeur valide (2018).

Vivre ensemble,.... une nécessité!

1

Par ailleurs, le HCRRUN informe que les opérations d'indemnisation se dérouleront dans le respect scrupuleux des mesures barrières à la COVID-19 à savoir :

- Le port de masque obligatoire pour l'accès aux lieux des indemnisations ;
- Le lavage des mains obligatoire à toute personne pour accéder aux lieux des indemnisations. A cet effet des dispositifs de lave-mains seront installés à toutes les entrées des sites des indemnisations ;
- La prise de température obligatoire pour toute personne pour avoir accès à la salle des indemnisations ;
- Les victimes à indemniser seront reçues par groupes de 15 et installées à distance respectant les mesures de distanciation sociale;
- Les victimes malades ou en âge avancé seront autorisées à ne se faire accompagner que d'une seule personne.

Enfin, le HCRRUN prie les victimes dont les noms ne sont pas encore publiés à faire preuve de patience et de compréhension, car aucune personne élue au programme de réparations ne sera oubliée.

Fait à Lomé, le 02 décembre 2020



Vivre ensemble,... une nécessité !